

DOCUMENT À CONSERVER

DOSSIER D'INFORMATION COMMUNALE SUR LES RISQUES MAJEURS

DICRIM



Commune de **PIERRELAYE**
Département du Val-d'Oise

Édition du 1^{er} novembre 2018 ○ · · · · ·

.....

Direction publication : Michel VALLADE
Rédaction : Joëlle Bardouleau
Maquette : Augustine Delgado
Impression : PDI
Tirage : 4000 exemplaires



La sécurité des habitants de notre ville est l'une des préoccupations majeures de l'équipe municipale et de moi-même. Vous avez un droit à l'information préventive afin de connaître les risques potentiels auxquels le territoire pourrait être exposé.

Pour vous préparer à un comportement adéquat et à une conscience citoyenne, il est impératif d'anticiper et de s'organiser pour y faire face.

Ainsi, ce document, le DICRIM (Document d'Information Communale sur les Risques Majeurs), prend en compte les risques majeurs mais également ceux qui peuvent avoir un impact important pour votre quotidien afin d'en réduire leurs conséquences.

Parallèlement, le PCS (Plan Communal de Sauvegarde), élaboré en 2008 et modifié en 2018, organise l'action des services communaux et des habitants en cas d'incident important.

Je vous demande de lire attentivement ce document et de vous l'approprier pour acquérir les bons comportements et réflexes utiles lors de situations exceptionnelles et critiques.

La prévention est l'affaire de TOUS et chacun doit être acteur pour lui-même et les autres.

Le Maire de Pierrelaye
Michel VALLADE

SOMMAIRE



INFORMATIONS GENERALES

p.06

- Qu'est-ce qu'un D.I.C.R.I.M ? p.06
- Qu'est-ce qu'un risque majeur ? p.07
- Qui fait quoi ? p.07
- Les moyens d'alerte et d'information à la population p.08
- Que faire en cas d'alerte ? p.10



LES RISQUES MAJEURS

p.12

- Mouvements de terrain p.12
- Transports de matières dangereuses p.13
- Industriel Risque SEVESO seuil bas p.14



LES RISQUES MAJEURS PARTICULIERS p.16

- Grand froid-neige p.16
- Canicule p.18
- Accidents aériens, ferroviaires et routiers p.20
- Conflits p.21

SOMMAIRE



LES RISQUES MAJEURS NATURELS

p.22

- Inondations p.22
- Feu de forêt p.24
- Tempêtes p.25



LES RISQUES MAJEURS PANDEMIQUES p.26

- Chenilles processionnaires p.26
- Grippe aviaire p.27
- Légionellose p.28
- Maladie de Lyme p.29



LES POINTS DE RASSEMBLEMENTS p.30

LE KIT D'URGENCE

p.31

LES NUMÉROS ET LIENS UTILES

p.32

INFORMATIONS GÉNÉRALES

QU'EST-CE QU'UN

DICRIM?

A partir du Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S), le Maire réalise le Document d'Information Communale sur les Risques Majeurs (D.I.C.R.I.M) dont le but est de sensibiliser la population aux risques majeurs et de donner une large information sur les mesures à prendre et les conduites à tenir en cas de catastrophe.

**INFORMER ALERTER
METTRE A L'ABRI
SOUTENIR
ASSISTER RELOGER
RAVITAILLER
INTERDIRE**

...telles sont ses responsabilités.

QU'EST-CE QU'UN

► **RISQUE MAJEUR ?**

Un risque majeur se définit comme un événement imprévu et brutal, d'origine naturelle, technologique ou lié à l'activité humaine ; on parle de catastrophe. Les conséquences peuvent être importantes pour les personnes, les biens et l'environnement.

Deux critères caractérisent le risque majeur :

Une faible fréquence

Une importante gravité.

► **QUI FAIT QUOI ?**

Le Préfet élabore un document regroupant les risques naturels et technologiques auxquels la commune est exposée.

Ce document se nomme le Dossier Départemental sur les Risques Majeurs (D.D.R.M). Il est synthétisé par la Commune et prend l'appellation de Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S.). Il informe des risques majeurs, de leur localisation et des actions de prévention qui ont été menées sur le territoire. Les écoles disposent d'un Plan Particulier de Mise en Sécurité (P.P.M.S) pour mettre à l'abri les élèves en cas d'accident majeur.

Le Maire est tenu d'informer ses administrés sur les risques majeurs auxquels est soumis le territoire de sa commune. Il réalise le Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S.) (information des risques, organisation de l'autorité communale et mise en œuvre).

LES MOYENS

► D'ALERTE ET D'INFORMATION

Pierrelaye dispose d'une sirène située dans la cour des services techniques municipaux au 22 rue de Bessancourt ; chaque 1^{er} mercredi du mois, il est procédé à un essai.

En cas d'alerte, VOUS DEVEZ RÉAGIR VITE ET BIEN.

Suivez les consignes de sécurité pour vous et vos proches.

LE SIGNAL NATIONAL D'ALERTE (SNA) :



La sirène émet trois fois un son modulé de 1 minute et 41' séparé par des intervalles de 5' ; la fin de l'alerte est annoncée par un signal continu de 30'.

→ Où avoir les informations



La Radio : les partenaires identifiés :
Ecoutez : France inter (87.8 MHZ)
Radio Enghien (98 FM)
RGB (99.2 FM) à Cergy-Pontoise
Diffusion des consignes
en cas d'accident majeur.



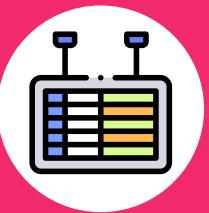
Le site internet de la ville :
www.ville-pierrelaye.fr
Vous y trouverez toutes les informations
sur l'évolution de la situation.



Les haut-parleurs :
Adaptable sur le véhicule de la police
municipale qui circulera sur le territoire.



Les automates d'appel
(envoi de SMS en cas d'alerte à haut risque)



Les panneaux d'affichage

QUE FAIRE EN CAS D'

ALERTE?

SI VOUS ENTENDEZ CE SIGNAL D'ALERTE,

RÉAGISSEZ IMMÉDIATEMENT



METTEZ-VOUS À L'ABRI

Quittez votre véhicule

Rejoignez le bâtiment le plus proche

Enfermez-vous dans un local clos



FERMEZ PORTES ET FENÊTRES BAISSEZ LES VOLETS

Arrêtez les ventilations et bouchez toutes les arrivées d'air (contours des portes et des fenêtres,...)

Eloignez-vous des fenêtres

(risque d'éclats en cas d'explosion)

En cas de picotements ou d'odeurs fortes, respirez à travers un mouchoir mouillé



ÉCOUTEZ ET RESPECTEZ LES CONSIGNES DES AUTORITÉS

Celles-ci diffusées à la radio,

en particulier sur le réseau France Bleu

Si l'évolution de la situation le nécessite, le Préfet peut ordonner l'évacuation des populations

→ Respectez ces consignes jusqu'à la fin de l'alerte !



Fin d'alerte

Sirène à son continu d'une durée de 30 secondes

30s



NE TÉLÉPHONEZ PAS

Les lignes téléphoniques doivent rester à disposition des secours

Les informations seront diffusées à la radio et sur les réseaux sociaux officiels des autorités
(mairies, Préfet,...)



NE FUMEZ PAS

ÉVITEZ TOUTE ÉTINCELLE

Évitez toute flamme pour ne pas consommer l'oxygène de la pièce



N'ALLEZ PAS CHERCHER VOS ENFANTS À L'ÉCOLE

Ils sont mis en sécurité par leurs enseignants qui connaissent les consignes
Restez à l'abri

LES RISQUES MAJEURS

LES MOUVEMENTS ► DE TERRAIN



Un mouvement de terrain est un déplacement du sol ou du sous-sol lié à un processus d'érosion, de dissolution provoquée par l'eau ou par l'action humaine. A Pierrelaye, il existe des zones où des carrières de calcaire ont été abandonnées. Le dernier mouvement de terrain remonte au 25 décembre 1999; le département du Val d'Oise a été classé en l'état de catastrophe naturelle.

- Ne jamais s'aventurer dans une carrière souterraine abandonnée
- Ne jamais s'approcher d'un puits d'aération de carrière ou d'effondrement

En cas d'affaissement ou d'effondrement, évacuez les lieux, fuir perpendiculairement au mouvement (ne revenez pas sur vos pas) et s'abriter sur une hauteur ou à l'intérieur d'un bâtiment loin des fenêtres, n'entrez pas dans un bâtiment endommagé.

LE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

Le transport de matières dangereuses (T.M.D) concerne les produits hautement toxiques, explosifs ou polluants comme le carburant, le gaz et les engrais (solides ou liquides).

Bien connaitre le signal d'alerte

Si vous êtes témoin d'un accident appelez le 17 ,18 ou 112 pour signaler l'accident en précisant le lieu, la nature du transport et le nombre de victimes

Repérez le code danger et le code matière sur la plaque signalétique du véhicule et communiquez aux autorités.

Suivez les règles de confinement données en partie latérale de la fiche

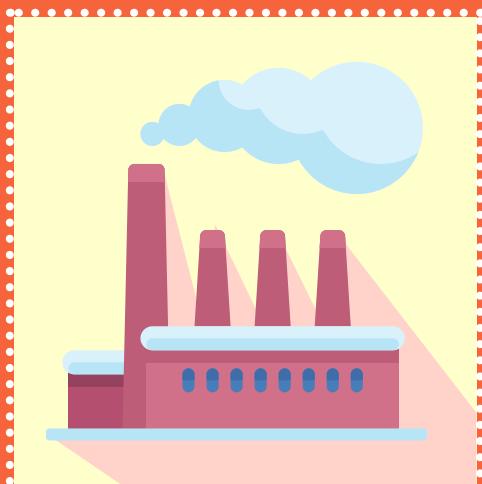
33 CODE DANGER

1203 CODE MATIÈRE

Dès que vous recevez un message d'alerte ou que vous prenez connaissance de l'accident :

- **Libérez les lignes téléphoniques pour les secours, sauf cas d'urgence**
- **Ne fumez pas, sauvez-vous dans une direction opposée aux fumées dégagées**
- **Protégez vos voies respiratoires avec un linge humide ou un masque, confinez-vous (boucher toutes les entrées d'air : portes, fenêtres, aérations)**
- **N'allez pas chercher vos enfants à l'école : les enseignants et le personnel communal s'occupent d'eux.**
- **Ne sortez qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation des pompiers**

LE RISQUE INDUSTRIEL ► SEVESO SEUIL BAS



Le risque Seveso peut se manifester par un accident se produisant sur un site industriel et entraîner de graves conséquences pour la population. Il est lié à l'utilisation, au stockage ou à la fabrication de substances dangereuses comme celui des bouteilles de gaz. Pierrelaye est concernée par l'activité de la société

LOGIGAZ NORD SAS (ex. RASTELLO) – 5 rue de la Butte rouge.

Bien que cette activité soit très réglementée par la directive SEVESO du 24 juin 1982, renforcée par l'arrêté ministériel du 10 mai 2000 et ceux de la préfecture des 9 juin 1992 et 4 août 2005, il existe des risques de vaporisation violente à caractère explosif avec projections susceptibles d'occasionner des dégâts matériels ou humains.



LES BONS REFLEXES

- Libérez les lignes téléphoniques pour les secours, sauf cas d'urgence
- Ne fumez pas, sauvez-vous dans une direction opposée aux fumées dégagées
- Protégez vos voies respiratoires avec un linge humide ou un masque, confinez-vous (bouchez toutes les entrées d'air : portes, fenêtres, aérations)
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école : les enseignants et le personnel communal s'occupent d'eux.
- Ne sortez qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation des pompiers

LES RISQUES MAJEURS PARTICULIERS

GRAND FROID ► ET NEIGE

Une vague de grand froid est un épisode caractérisé par sa persistance, son intensité et son étendue géographique. Elle constitue un danger pour la santé de tous. Elle peut être accompagnée de chutes de neige et de verglas. Certaines maladies sont directement liées au froid comme l'hypothermie et les gelures. D'autres, aggravent celles préexistantes notamment les maladies cardiaques et respiratoires.

LES TROIS NIVEAUX DU PLAN GRAND FROID :

Niveau 1 : Froid

Jour : >0°C

Nuit : 0°C / -5°C

Niveau 2 : Grand Froid

Jour : >0°C

Nuit : -5°C / -10°C

Niveau 3 : Froid Extrême

Jour : >0°C

Nuit : < -10°C

Vous pouvez vous inscrire ou faire inscrire une personne isolée ou/et fragile, âgée ou handicapée sur le registre tenu en période hivernale par le centre communal d'action sociale (C.C.A.S).

Le C.C.A.S prendra de vos nouvelles régulièrement et pourra être l'intermédiaire avec vos proches en cas de problème.

Plan GRAND FROID

Si vous remarquez une personne sans-abri ou en difficulté dans la rue,appelez le :

115 (appel gratuit)

Le 15 ou le 18

Les conseils en cas de grand froid

Pour sortir

Mettre plusieurs couches de vêtements plus un coupe-vent imperméable



Bien manger car le froid demande au corps des efforts supplémentaires



Couvrir le nez et la bouche pour respirer de l'air moins froid

Couvrir les parties du corps qui perdent de la chaleur : tête, main, cou et pieds

Éviter les efforts physiques surtout pour les personnes ayant des problèmes cardio-vasculaires



Éviter de sortir les bébés même bien protégés



En voiture



Bien se renseigner sur la météo et l'état des routes



Pour un long trajet, prévoir des couvertures, une trousse de secours, un téléphone portable chargé et une boisson chaude



Intoxications au monoxyde de carbone



Chaque année, 1500 personnes meurent intoxiquées par ce gaz indolore.

Pour diminuer les risques :

- Ne pas utiliser de groupes électrogènes dans des pièces fermées et non ventilées
- Ne pas brancher de chauffage d'appoint à combustion en continu
- Aérer au moins cinq minutes tous les jours



LA

► CANICULE



La canicule se définit comme un niveau de très fortes chaleurs le jour et la nuit pendant au moins trois jours consécutifs. Après ces trois jours, la forte chaleur peut être dangereuse pour la santé : déshydratation (crampes, épuisement, faiblesse...) et coup de chaleur (nausées, maux de tête...).

Les personnes âgées et les enfants, exposés à la chaleur, sont particulièrement en danger ; selon l'âge, le corps ne réagit pas de la même façon pour se maintenir à 37°C (peu ou pas de transpiration ou transpiration excessive).

Depuis le terrible été 2003 où une canicule exceptionnelle a entraîné une surmortalité estimée à 15 000 décès, il a été absolument nécessaire d'adapter le dispositif national de prévention et de soins par la mise en place du PLAN CANICULE.

Vous pouvez vous inscrire ou faire inscrire une personne isolée ou/et fragile, âgée ou handicapée sur le registre tenu en période estivale par le centre communal d'action sociale (C.C.A.S).

Le C.C.A.S prendra de vos nouvelles régulièrement et pourra être l'intermédiaire avec vos proches en cas de problème.



CANICULE, FORTES CHALEURS ADOPTEZ LES BONS RÉFLEXES



MOUILLER SON CORPS
ET SE VENTILER



DONNER ET PRENDRE
DES NOUVELLES
DE SES PROCHES



NE PAS BOIRE
D'ALCOOL



BOIRE
RÉGULIÈREMENT
DE L'EAU



MAINTENIR SA MAISON
AU FRAIS : FERMER
LES VOlets LE JOUR



MANGER EN QUANTITÉ
SUFFISANTE



ÉVITER LES EFFORTS
PHYSIQUES

EN CAS D'URGENCE,
APPElez LE 15

@MinSocSante

Ministère des Solidarités
et de la Santé



Crampes



Fatigue inhabituelle



Maux de tête



Fièvre > 38°C



Vertiges / Nausées



Propos incohérents



LE RISQUE

AÉRIEN, FERROVIAIRE ET ROUTIER



Les transports de personnes peuvent être générateurs de risques. La ville de Pierrelaye et plus particulièrement le département du Val d'Oise, compte sur son territoire l'aéroport Charles De Gaulle, le plus grand d'Europe et plusieurs aérodromes. La commune, hormis son réseau routier propre est séparée par la Nationale 14 et desservie par trois lignes ferroviaires ligne H (Pontoise - gare du nord), ligne C (Massy Palaiseau/ Pontoise-Brétigny sur Orge/Pontoise - Paris Austerlitz), ligne N150 (Cergy-le-haut RER - gare Saint Lazare).

Des accidents impliquant un très grand nombre de personnes peuvent donc se produire et nécessiter des besoins urgents: restrictions de circulation pour l'acheminement des secours, d'hébergements...

QUE FAIRE SI VOUS ÊTES TEMOIN D'UN ACCIDENT ?

- Si vous êtes témoin d'un accident appelez le 17 ,18 ou 112 pour signaler l'accident en précisant le lieu, la nature du transport et le nombre de victimes
- Ne vous exposez pas au risque de suraccident
- Balisez les zones de l'accident (triangle, lampe et cônes)
- Soyez visible (gilet haute visibilité, lampe portative)
- Stationnez-vous dans un endroit ne gênant pas les secours

LE RISQUE DE ► CONFLIT



Attentats, troubles à l'ordre public, émeutes incitent à repenser notre réflexion sur les menaces auxquelles notre ville peut être exposée et sur les outils à développer pour apporter la réponse la plus appropriée. Il revient désormais aux maires de faire face au niveau local en s'appuyant sur les mesures

préventives contenues dans le plan Vigipirate gouvernemental de février 2014, le code de la sécurité intérieure et dans le Plan Communal de Sauvegarde consultable en Mairie.

Si la commune est soumise à un attentat, vous devez absolument :

- **Suiver les consignes d'alerte**
- **Mettre votre famille et vos biens en sécurité et restez confinés**
- **Rester informés via votre smartphone**

LES RISQUES MAJEURS NATURELS

LES INONDATIONS



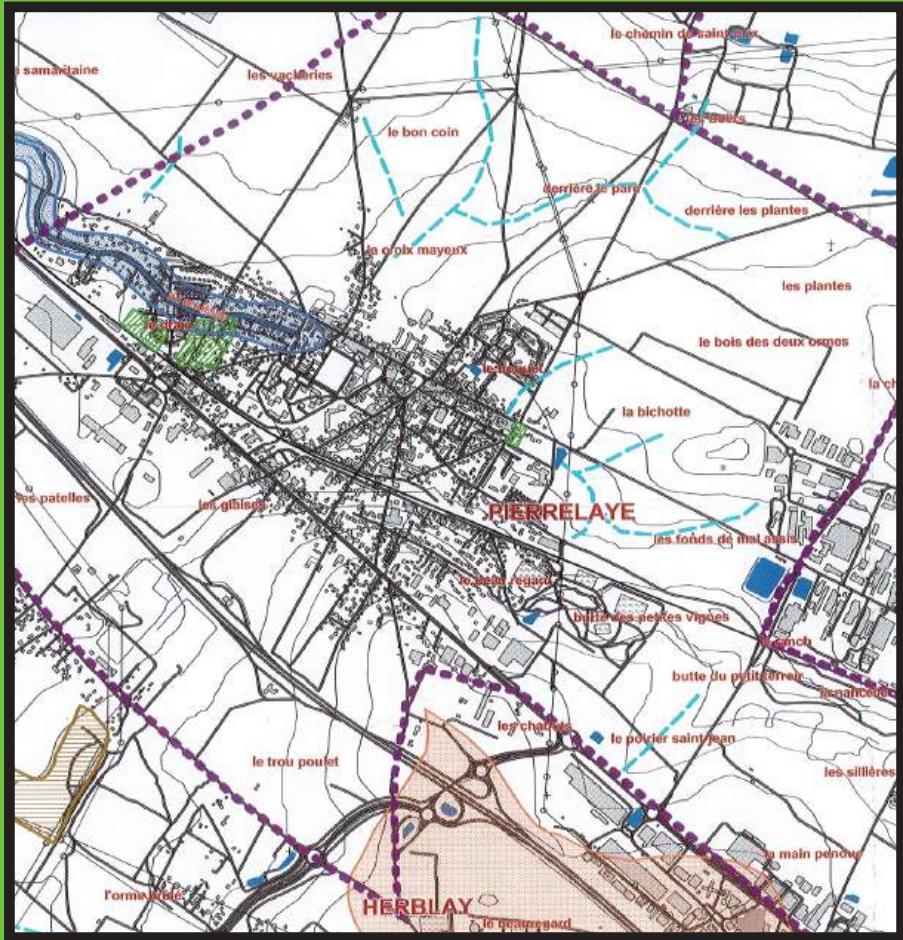
L'inondation est la submersion rapide ou lente d'une zone habitée ou non ; elle correspond au débordement des eaux lors d'une crue qui augmente la hauteur d'eau.

Elle peut aussi être la conséquence de violentes averses, de ruissellements pluviaux urbains ou par remontée de nappe phréatique.

À Pierrelaye, depuis 1970, de nombreuses inondations, ruissellements et coulées de boue ont mis à mal la ville principalement dans les secteurs de Fonds de Malassis , les Carrières, les Patelles, la butte des petites vignes et la rue Victor Hugo.

LES BONS REFLEXES

- Libérez les lignes téléphoniques pour les secours, sauf cas d'urgence
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école : les enseignants et le personnel communal s'occupent d'eux.
- Ecoutez la radio France Inter (87.8 MHZ) ou Radio Enghien (98 FM)
- Ne vous engagez pas sur une route inondée
- Coupez le gaz et l'électricité



Gypse

Alluvions tourbeuses compressives

— — — Axe de ruissellement temporaire lors d'orages

LES FEUX DE FÔRET



Un incendie de forêt est une atteinte à l'environnement, la faune et la flore. Le feu peut toucher les terres agricoles, en friche ou en culture ainsi que les broussailles. Dans le Val d'Oise les risques sur les vies humaines sont limités mais l'intervention des secours entraînent des coûts importants.

LES BONS REFLEXES

- Si vous êtes témoin d'un départ de feu, prévenez les pompiers (18)
- Ne vous mettez pas en danger, éloignez-vous.

LES TEMPÈTES

Une tempête correspond à l'évolution d'une perturbation atmosphérique où se confrontent deux masses d'air aux caractéristiques bien distinctes. Vents violents et précipitations intenses sont souvent à l'origine de dégâts importants.



Les tempêtes peuvent être à l'origine de projections d'objets, entraîner des chutes d'arbres, des inondations voire des glissements de terrain. Le nombre de victimes peut être important.

LES BONS REFLEXES

- Informez-vous sur les prévisions météorologiques (télévision, radio, site de météo France (<http://www.meteofrance.com>))
- Mettez vous à l'abri dans un espace clos, fermez portes et fenêtres
- Débranchez les appareils électriques
- Eloignez-vous des arbres
- Libérez les lignes téléphoniques pour les secours, sauf cas d'urgence
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école : les enseignants et le personnel communal s'occupent d'eux.

LES RISQUES MAJEURS PANDEMIQUES

LES CHENILLES

► PROCESSIONNAIRES



Quand les chenilles processionnaires descendent de l'arbre, il ne faut absolument pas les toucher ! Elles possèdent des milliers de petits poils sur le corps qui se trouvent être, pour les hommes, très urticants et irritants pour la peau. De plus, dans certains cas une éruption cutanée douloureuse avec de fortes démangeaisons peut apparaître.

En cas de stress ou de danger, la chenille processionnaire libère ses poils microscopiques qui se déplacent dans l'air et n'ont aucun mal à s'accrocher à l'épiderme ou s'introduire dans les orifices internes tels que les narines. En se brisant, ces poils libèrent une toxine. Dans les cas les plus graves, les yeux ou les poumons peuvent être atteints et peuvent entraîner des troubles oculaires ou respiratoires. Dans tous les cas, il est conseillé de consulter au plus vite un médecin.

Il est dangereux de manipuler un nid de chenilles processionnaires même si celui-ci est vide car il reste des aiguilles à l'intérieur. Prévenir la Mairie et ne pas s'approcher des nids.

LA GRIPPE

AVIAIRE



La grippe aviaire est une maladie virale (H5N1) qui atteint les oiseaux sauvages, les oiseaux d'ornements et les volailles, plus particulièrement les poulets et les dindes d'élevage. Ce virus est transmissible à l'homme.

LES BONS REFLEXES

- Si vous voyez des cadavres d'oiseaux ou des oiseaux agonisants, ne pas vous en approcher et lavez-vous le visage et les mains à l'eau savonneuse
- Prévenir immédiatement les services municipaux
- Si vous avez des doutes sur votre contamination potentielle, prenez les mêmes mesures sanitaires qu'une grippe hivernale, à savoir :
- Rendez-vous chez votre médecin traitant ou à l'hôpital
- Isolez-vous de votre entourage
- Lavez-vous régulièrement les mains
- Prenez des mouchoirs en papier à usage unique et désinfectez votre poubelle
- Couvrez-vous la bouche chaque fois que vous éternuez
- Ne partagez pas avec votre famille de linge, ni de brosse à dent

LA ► LÉGIONELLOSE



La légionellose est une infection respiratoire grave due à l'inhalation d'un aérosol d'eau contaminée par la bactérie Legionella. Il ne s'agit pas d'une maladie contagieuse d'une personne à une autre ; elle touche plus particulièrement les personnes plus fragilisées (âgées, diabétiques, maladie chronique...). Elle se traite par antibiotiques en milieu hospitalier.

LES BONS REFLEXES CHEZ SOI

- Faites couler l'eau froide et l'eau chaude au moins une fois par semaine au niveau des points d'eau peu utilisés (évier, lavabos...) et après chaque période d'absence prolongée notamment la douche.
- Surveiller la température de l'eau chaude, elle doit être très chaude mais pas bouillante
- Procéder régulièrement au détartrage des embouts de robinetterie (pommeau de douche...)

LA MALADIE ► DE LYME



La maladie de Lyme est une infection due à une bactérie transportée par une tique. La maladie n'est pas transmissible par contact ni à l'homme, ni à l'animal. Elle peut se caractériser par une plaque rouge et/ou des symptômes grippaux, une paralysie faciale ou une fatigue inhabituelle.

LES BONS REFLEXES

- Si vous avez des doutes sur votre contamination potentielle, consulter votre médecin qui pourra vous prescrire un traitement antibiotique.
- Protégez-vous lors de vos balades en forêt en portant des vêtements longs, rentrer le bas de votre pantalon dans les chaussettes et rester sur les chemins
- Si vous avez une tique, il faut absolument utiliser un tire-tique et désinfecter la peau avec un antiseptique.

LES POINTS DE RASSEMBLEMENT



GYMNASE MICHELINE OSTERMEYER

**ADRESSE : 90 RUE DE MALASSIS
TÉLÉPHONE : 01 30 37 38 95**



SALLE POLYVALENTE

**ADRESSE : RUE DES JARDINS
TÉLÉPHONE : 01 34 64 96 95**

LE KIT D'URGENCE

Avoir en permanence chez soi, en prévision d'une alerte :



Une lampe de poche avec piles



Une radio portable avec piles



Des bouteilles d'eau potable



De la nourriture type barre de céréales



Vos papiers personnels



Votre traitement médical en cours



Une trousse de pharmacie



Des couvertures



Des vêtements de rechange



Des bougies et des allumettes



NUMÉROS ET LIENS UTILES

→ Numéros Utiles



Mairie
01 34 32 31 30



Pompiers
18 ou 112
depuis un portable



Samu
15 ou 112
depuis un portable



Police nationale 17
Police de Cergy
01 34 43 17 17



**Centre Hospitalier
de Pontoise « René Dubos »**
01 30 75 40 40

→ Liens Utiles

Site Météo et Climat (www.meteofrance.com)
Ministère de la transition écologique et solidaire
(<http://www.georisques.gouv.fr/>)
Préfecture du Val d'Oise 08 21 80 30 95